

ÉPICERIE RELAIS

*Vous habitez dans une commune de la Communauté de Communes du Pays de Revigny (Copary)
et vous rencontrez des difficultés,
L'épicerie sociale & solidaire est là pour vous aider.*

L'épicerie sociale & solidaire c'est quoi...

1 C'est une épicerie où vous pourrez faire des achats à un prix très bas

- Pour les denrées alimentaires, vous payerez seulement 10 % du prix réel.
- Pour les produits d'entretien, vous payerez seulement 30% du prix réel.

2 Mais ce n'est pas un magasin comme les autres....

- L'épicerie Relais est réservée à celles et ceux qui ont un problème financier qui ne leur permet plus de faire face à toutes les dépenses du quotidien.
- Pour venir, il faut d'abord obtenir la carte d'Adhérent-Bénéficiaire.
Vous devez vous adresser à un service social qui étudiera votre situation et remplira un dossier d'inscription. Ce dossier sera transmis à l'Épicerie Relais. Si votre demande est acceptée, vous obtiendrez votre carte d'accès à l'Épicerie Relais..

3 Et vous, vous ne serez pas « un client » comme un autre...

Parce que, en plus de la possibilité de faire des économies en dépensant peu d'argent pour acheter de bons produits, vous bénéficierez également d'une aide personnalisée pour :

- **trouver une solution** à un des problèmes financiers qui vous préoccupe particulièrement (par exemple : modifier un contrat d'assurance trop cher, gérer un arriéré de chauffage, changer de logement pour avoir un loyer moins élevé,...)
- **préserver votre santé**
 - avec une alimentation équilibrée et choisie, même avec un budget très serré,
 - avec la possibilité de pratiquer des activités physiques essentielles pour rester en bonne santé.
- **vous familiariser avec l'informatique**, ce qui vous aidera à effectuer plus facilement vos démarches administratives.

L'épicerie sociale & solidaire, comment ça fonctionne...

Une fois votre inscription acceptée, le contrat d'Adhérent-Bénéficiaire signé, votre cotisation d'adhésion à l'association payée (2€), votre carte d'Adhérent-Bénéficiaire établie :

- Vous accédez à l'Épicerie Relais pour **une durée de 3 mois maximum**, éventuellement renouvelable suite à un bilan,
- Vous effectuez vos achats **une fois par semaine**, à horaire fixé le lundi ou le mercredi, dans la limite d'un montant mensuel déterminé lors de l'inscription,
- Vous recherchez, avec l'aide de l'équipe de l'Épicerie Relais des solutions pour **atteindre l'objectif économique** de votre contrat.
- Vous vous engagez à participer à un des **Ateliers «Pratiques de la vie quotidienne »** ouverts cette année :
 - « Alimentation équilibrée et gestion du budget alimentaire »,
 - « Activités physiques au service de votre santé »,
 - « Atelier numérique pour faciliter les démarches administratives».
- Vous vous engagez aussi à faire un bilan mensuel avec l'Épicerie Relais et un bilan final avec le service social qui suit votre dossier.

Pour vous inscrire, vous pouvez vous adresser à

- Une assistante sociale de la Maison de la Solidarité,
- La conseillère en économie sociale et familiale de la Maison de la Solidarité,
- Une conseillère de la CAF,
- Une assistante sociale de la MSA ou d'un autre organisme,
- Un conseiller du Relais Emploi,
- Un conseiller du Centre Social et Culturel du Pays de Revigny,
- Un CCAS d'une des 16 communes du territoire,
- Un service de tutelle.

Attention : Pour les bénéficiaires du RSA socle à orientation sociale, le dossier est obligatoirement instruit par le Référent Unique désigné par le Conseil Départemental.

Pendant la période hivernale (en général de décembre à mars), si vous êtes bénéficiaire des Restos du Cœur, il ne vous sera pas possible d'accéder à l'Épicerie Relais. Les aides ne sont pas cumulables.

Liste des pièces à fournir

- Pièce d'identité (livret de famille, carte d'identité ou carte de séjour),
- Bulletins de salaires des 2 derniers mois,
- En cas de chômage : notification de décision ASSEDIC et les 2 derniers avis de paiement des ASSEDIC,
- Notification des pensions et retraite des 2 derniers mois (rente accident du travail, allocation veuvage, pension d'invalidité),
- Notification des droits CAF ou MSA : RSA, AAH, allocations logement, familiales...,
- Justificatifs des charges : les 2 dernières quittances de loyer, électricité, gaz, chauffage, eau, déchets ménagers, taxe habitation/redevance TV, taxe foncière, assurances (voiture, habitation, mutuelle...),
- Justificatifs d'emprunts précisant début et fin de l'emprunt (tableaux d'amortissements ou relevés de situation), tableau de remboursement du plan de surendettement,
- Relevés de comptes bancaires des 2 derniers mois complets consécutifs.

Pour plus d'infos,

Vous pouvez venir vous
renseigner

3bis, rue Victor Hugo à REVIGNY
Lundi 21 décembre 2015
de 15 h à 17 heures.

Tous les partenaires du Territoire du Pays de Revigny sont impliqués dans la conduite de cette Épicerie Relais et agissent en complémentarité : Commune de Revigny, Intercommunalité Copary, CCAS de chaque commune, Maison de la Solidarité, Centre Social et Culturel, Relais Emploi, Pôle Santé du Pays de Revigny, les antennes locales de la Croix-Rouge française et des Restos du Cœur.